

Décret n° 2011 - 539 du 17 août 2011
portant nomination du directeur général des institutions
financières nationales

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-392 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2010-34 du 28 janvier 2010 portant organisation du ministère des finances, du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales.

En Conseil des ministres,

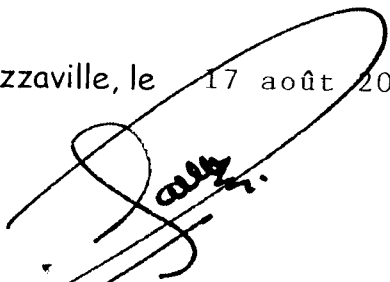
DECRETE :

Article premier : Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS est nommée directrice générale des institutions financières nationales.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2011 - 539

Fait à Brazzaville, le 17 août 2011



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,



Gilbert ONDONGO.-